

Retour sur 80 ans de Sécu...

Mise en place de la Sécurité Sociale dans l'Ain

Au sortir de la guerre, la santé précaire des habitants de l'Ain est aggravée par les terribles rationnements qui s'imposent à eux. Les employeurs ayant un fort besoin de main d'œuvre en bonne santé, ils soutiennent le développement des soins préventifs. Le plateau d'HAUTEVILLE est d'ailleurs, avec sa topographie appropriée, la station de soins de la tuberculose la plus importante En France. Mais, sur ce même plateau, les activités économiques les plus lucratives demeurent les pompes funèbres.

Il y a donc urgence à mettre en service la première caisse locale du département. **Le premier juillet 1946, tous les régimes antérieurs sont absorbés par la Caisse primaire de Sécurité Sociale de l'Ain**, qui voit le jour à Bourg en Bresse, place Carriat, dans les locaux de l'hôtel du Bastion (emplacement aujourd'hui occupé par une maroquinerie). Ces locaux se révèlent rapidement bien trop exigus, mais il est impossible de trouver une solution alternative : les propriétaires refusent de louer à une administration dirigée par un ministre communiste !

Ain : Une des premières caisses primaires

Le décret d'Amboise CROIZAT, les unions départementales CGT doivent constituer des conseils d'administration provisoires, et installer des caisses primaires dans tous les chefs-lieux de départements. Dans l'Ain, l'UD confie la mission à quatre militants : Jean BOLLARD en Châlon, Amédée D'EDF également à Châlon, deux communistes : Jean Vigneaux, délégué des ouvriers de la gare, et Camille PIANE des PTT. Le préfet nomme Crémieux ministre.

« A la demande d'Amboise CROIZAT, les unions départementales CGT doivent constituer des conseils d'administration paritaires provisoires, et installer des caisses primaires dans tous les chefs-lieux de départements. »

Dans l'Ain, l'UD confie la mission à quatre militants : Jean BOLLARD et Gustave MONNET d'EDF, Joseph VIGNEUX du bâtiment et Camille PIANE des PTT... ».

Article paru dans « Vie nouvelle » à l'occasion des 60 ans de la SECU

L'union départementale CGT ne s'en laisse pas conter et, dédouanée par la circulaire CROIZAT, charge quatre camarades de remédier au problème. **Gustave MONNET, Jean BOLLARD**, tous deux de l'E.G.F, emboîtent le pas de **Camille PIANE** des P.T.T (ancien maquisard) et de **Joseph VIGNEUX** du bâtiment.

Ce dernier, charpentier de métier, propose à ses compères des baraquements en bois tout neufs : ceux de l'état major des chantiers de jeunesse du Maréchal PETAÏN à Artemare. En 1947, flanqués d'une équipe de compagnons, ils démontent l'édifice, le transportent et l'adoscent au mur de l'hôpital psychiatrique Sainte-Madeleine de Bourg-en-Bresse, le long de l'avenue du Mail. La Caisse de Sécurité Sociale de l'Ain a enfin une existence concrète, une évidence ; sont élus : Gustave MONNET (secrétaire) et Joseph VIGNEUX. Nos quatre camarades, véritables « pères fondateurs » de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ain, siégeront sans discontinuer de 1946 à 1967.

et la composition du conseil d'administration s'impose comme (président), Jean BOLLARD (vice-président) et Camille PIANE (secrétaire) et Joseph VIGNEUX. Nos quatre camarades, véritables « pères fondateurs » de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ain, siégeront sans discontinuer de 1946 à 1967.

Ainsi, à la parution des décrets d'application de la loi de création de la Sécurité Sociale, la caisse de l'Ain règle déjà les prestations à ses guichets depuis plusieurs mois. Le plan de financement est bien ficelé. Les caisses obtiennent des subventions de démarrage dont l'essentiel provient des cotisations d'assurances sociales capitalisées.

La deuxième caisse créée dans l'Ain sera celle de Saint Rambert-en-Bugey, au cœur de la « vallée de la misère » où règnent sans partage les « filatures de la SCHAPPE ». D'autres caisses locales suivront, dans les villes les plus importantes comme Oyonnax, reine nationale du peigne et de la plasturgie et Bellegarde-sur-Valserine, qui doit son expansion économique à sa proximité géographique avec Genève.

Dans toute notre région, les caisses hissent alors « pavillon rouge », avec à leur tête des présidents « Cégétistes ». Cette situation, signe l'«âge d'or» de la Sécurité Sociale, dans ses principes originels adoptés par le Conseil National de la Résistance.

Les premières élections se tiennent en 1950

Le régime se met en place et va évoluer de façon positive, avec des améliorations importantes, mais aussi des remises en cause.

Tout au long de son existence, sous l'action conjointe du patronat et du pouvoir politique les attaques contre la Sécu vont se multiplier.

- **1949** Blocage du plafond des cotisations, diminution des prestations, remboursements affaiblis
- **1953** : le gouvernement Laniel veut repasser l'âge de départ à la retraite à 70 ans des fonctionnaires et des agents de services publics. 4 millions de grévistes en plein mois d'août l'on fait reculer.
- **1959** : majoration du ticket modérateur, instauration d'une franchise, suppression du remboursement des frais de cure. Mobilisation des salariés qui fait reculer le gouvernement sur les deux dernières mesures.
- **1967** : par voie d'ordonnance, le gouvernement porte une des attaques les plus importantes contre la Sécurité sociale et scinde la gestion en trois branches (assurance maladie, allocations familiales, assurance vieillesse). **La CGT est alors écartée de tous postes à responsabilité** au sein des organismes de Sécurité sociale, bien qu'elle soit la première organisation syndicale du pays.
- **1987** : Décrets de Georgina Dufoix et Philippe Seguin : diminution des remboursements, augmentation du forfait hospitalier et des cotisations maladie. Grandes luttes dans le pays, 1 million de manifestants à Paris à l'appel de la CGT et d'autres organisations.
- **1993** : Les mesures de Veil et Balladur programment l'abaissement du niveau des retraites : 40 ans de cotisations au lieu des 37,5 ans auparavant et calcul des pensions sur les 25 meilleures années (au lieu des 10). Nouvelle augmentation de la CSG et du forfait hospitalier, exonération progressive des cotisations sociales jusqu'à 1,6 SMIC.
- **1995** : Le plan Juppé instaure, dans le cadre d'une logique de gestion comptable et financière, d'une part des Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) négociées entre l'Etat et les caisses nationales, et d'autre part, le PLFSS (projet de Loi de financement de la sécurité sociale) voté par le parlement. Ce plan supprime des emplois et des lits d'hôpitaux et économise 11,5 milliards d'euros sur le dos des salariés.
- **2010** : Nouvelle réforme des retraites. Les bornes de départ à la Retraite sont augmentées de 2 ans (passage de 60/65 ans à 62/67 ans) et le nombre d'annuités nécessaires également.
- **2014** : Austérité ! Le pacte de responsabilité et de solidarité du président Hollande a pour conséquence : Modulation des allocations familiales, fermeture de centres d'accueil, réforme du congé parental, gel des pensions retraites, suppression de 7500 emplois dans la sécurité sociale. Nouvelles exonérations de cotisations sociales : «le zéro charge» et la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) qui ordonne 10 milliards d'économies aux dépens de la Sécurité sociale.
- **2014/2017** : La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG): A la SECU, ce sont 8 800 suppressions de postes (qui s'ajoutent aux suppressions dues aux COG précédentes soit - 4 800 postes pour la branche maladie, - 1 000 pour la branche Famille, - 870 pour la branche vieillesse, - 740 pour le recouvrement (URSSAF)).
- **Loi santé 2022** : Les hôpitaux n'offriront que des structures de prise en charge des personnes âgées et devront fermer leur maternité et leurs services de chirurgie. Ils pourront éventuellement être dotés d'un service d'urgences mais qui ne sera pas forcément ouvert 24 heures sur 24.
- **Dernière en date en 2023 : La réforme des retraites** : Imposée sans vote à coups de 49/3.

Candidats CGT aux

Elections

du 8 juin 1950



La lutte continue pour son abrogation !